

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
☒ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎/fax : 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@wanadoo.fr

**SEANCE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019**

Membres présents :

LEONHART Jacqueline - SPACH Thierry  
WILLEM Henri - DECKER Evelyne - JACOB Valérie  
LEONHART Audrey - MILLER Pascal  
REINHARDT Michel - WEIL Sabine

Excusée : HEINTZ Françoise

Absent : PASQUIER Brice

Nombre de Conseillers

élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 9

**ORDRE DU JOUR**

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 23/9/2019**

Le PV de la réunion du 23/9/2019 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Transfert de la compétence « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire »**

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-37 et L.5211-17,

**Vu le Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 complétant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

**Vu** l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

**Vu** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 approuvant l'évolution et la restitution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

**Vu** la délibération n°3 du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 proposant aux communes membres de transférer à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire »

**Le Conseil municipal de BISCHHOLTZ, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* de TRANSFERER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire » ;

\* de **PRECISER** que constitue une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides l'ensemble des matériels, tels que circuits d'alimentation électrique, bornes de recharge ou points de recharge, coffrets de pilotage et de gestion, et des dispositifs permettant notamment la transmission des données, la supervision, le contrôle et le paiement, qui sont nécessaires à la recharge ;

\* de **CHARGER** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

### **3. Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés en 2017 à Bischholtz**

Vu l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les investissements en matière d'éclairage public mentionnés ci-dessous réalisés en 2017 par la Communauté de Communes dans la commune de BISCHHOLTZ  
Vu la délibération n° 2.1 du Conseil communautaire du 24/10/2019

Le Conseil municipal décide :

\* de **REVERSER** à la Communauté de Communes les 1.060,58 €, de redevance de concession R2 que la commune a obtenu d'ES en 2019 pour les travaux réalisés en 2017 par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public

\* de **VERSER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre un fonds de concours communal d'un montant de 7.908,71 | € pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés dans la commune en 2017

\* de **PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

- Dépenses H.T. : Déplacement (avec mise en sous terrain du câble) de 12 luminaires sur mâts rue d'Ingwiller :	<b>16.878,00 €</b>	
- Recettes :		
Redevance de Concession d'ES	1.060,58 €	6,28 %
Communauté de Communes	7.908,71 €	46,86 %
Commune de Bischholtz	7.908,71 €	46,86 %
<b>TOTAL</b>	<b>16.878,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

La somme de 7.908,71 € sera amortie sur 2 ans, soit 3.954,35 en 2020 et 3.954,36 € en 2021.

### **4. Approbation du rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service d'eau potable**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs, décide de l'approuver.

### **5. Réhabilitation rue Bernert et lotissement Bernert : réponses à l'appel d'offres**

Mme le Maire informe que l'opération fait l'objet d'un marché unique intégrant les 2 maîtres d'ouvrage dans le cadre d'un groupement de commande comme l'autorise l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

L'appel d'offres lancé par la CCHLPP pour les travaux de réhabilitation de la rue Bernert (compétences CCHLPP) et la viabilisation du lotissement Bernert (compétences communales) a été publié le 23/9/2019 dans les DNA.

Quatre offres ont été reçues dans les délais :

- SOTRAVEST Oberbronn
- JEAN LEFEBVRE Schweighouse-sur-Moder
- GCM Bouxwiller
- TRABET Haguenau

Après examen des offres, il a été décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise Jean Lefebvre.

Montant de l'offre :	104.052,55 € HT
Part Commune de Bischholtz	83.205,75 € HT
Part CCHLPP :	20.846,80 € HT

Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse à la vue des critères de sélection établis dans le règlement de consultation.

## **6. Signature avec la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre d'une convention constitutive pour le groupement de commandes relatif aux travaux d'aménagement d'un lotissement et de réhabilitation de la rue Bernert**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** l'intérêt économique d'inclure, dans une même procédure de mise en concurrence, les travaux d'aménagement d'un lotissement et de réhabilitation de la rue Bernert, engagés par la Commune et la CCHLPP

**Considérant** que les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique prévoient, la possibilité de créer des groupements de commandes notamment entre collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de convention relative au groupement de commandes pour les travaux d'aménagement d'un lotissement et de réhabilitation de la rue Bernert à Bischholtz, dont les travaux projetés s'élèvent :
  - pour la Commune de Bischholtz à un montant de 83.205,75 € HT
  - pour la CCHLPP à un montant de 20.846,80 € HT
- d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que son ou ses avenants éventuels.

## **7. Affectation des 100.000 € du fonds de solidarité communale aux travaux de réhabilitation de la rue Bernert réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre**

**Vu** les travaux de réhabilitation de la rue Bernert qui seront entrepris dans la Commune de Bischholtz par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, compétente en la matière

**Vu** que l'enveloppe de 100 000 € du fonds de solidarité communale créé à l'attention de chaque commune par le Conseil départemental du Bas-Rhin dans le cadre des contrats départementaux n'a pas encore été affectée dans la Commune de Bischholtz

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité**

\* **d'AFFECTER** les 100 000 € du fonds de solidarité communale mis en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin aux travaux de réhabilitation de la rue Bernert réalisés dans la Commune de Bischholtz sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

## **8. Convention d'alimentation électrique pour le raccordement du lotissement Bernert**

Dans le cadre de la création du lotissement Bernert, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention d'alimentation électrique pour le raccordement du lotissement au réseau public de distribution, géré par Strasbourg Electricité Réseaux.

## **9. Pose de buses au chemin dit « Klammweg »**

Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil après consultation de l'Association Foncière et du SDEA.

## **10. Location d'un terrain communal : bail à compter du 11/11/2019 avec l'EARL du Tilleul**

Le Conseil Municipal, après délibérations, autorise Thierry Spach, adjoint au maire, à louer de gré à gré à l'EARL du Tilleul, le terrain agricole, à savoir :

Lieudit : Wachholder

Section 02 - parcelle 25 (pour partie, selon plan en annexe)

Superficie : 13 ares

Base loyer 2019 : 13,91 €

Aux conditions suivantes :

- Période de location : du 11 novembre 2019 au 10 novembre 2028
- Loyer : révisable chaque année selon l'indice départemental des fermages
- Echéance : le 11 novembre de chaque année à réception du titre de paiement de la trésorerie

## **11. Divers**

Dans le cadre des signalements de travaux réalisés sans autorisation préalable, Henri Willem informe :

- qu'une visite par la police de l'urbanisme a eu lieu le 24 septembre 2019 pour vérifier la conformité des travaux d'un hangar pour chevaux sur la parcelle section 2 n° 80 appartenant à Elfriede Holtz. Il en résulte que l'abri devra être enlevé avant le 15 avril 2020.
- qu'une visite de constatation de remise en état du site est prévue le 7 novembre 2019 sur la parcelle appartenant à Céline Metzger
- qu'une visite chez Daniel Spohr est prévue le 7 novembre 2019 pour vérifier la conformité des travaux réalisés dernièrement sur ses bâtiments
- que suite à la visite sur site le 20 juin 2019, le procès-verbal concernant une partie des bâtiments appartenant à Serge Vighi a été transmis au procureur de la République (selon Olivier Hoffmann, chef de l'unité police de l'urbanisme), et que le reste sera traité dans le cadre du PLUi.

Evelyne Decker a participé à la rencontre consistoriale du 18/10/2019 à l'église d'Uhrwiller. Elle fait part des échanges qui ont eu lieu sur les changements intervenus au niveau du consistoire d'Oberbronn.

La fête de Noël des personnes âgées est prévue le samedi 14 décembre 2019.

Par mail reçu le 10/10/2019, Markus Perat, percepteur, remercie le conseil municipal pour l'attribution de l'indemnité de conseil.